

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3828

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Garot, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

- I. – Tout nouveau projet de parking en nappe doit être perméable à 50 % minimum de sa surface.
- II. – Un décret en Conseil d'État précise le calendrier et les modalités d'application du présent article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le développement de parkings perméables afin d'assurer le cycle de l'eau. Les parkings perméables permettent d'augmenter les surfaces d'évaporation et de lutter contre l'effet « îlot de chaleur » des zones urbanisées. La qualité de l'air s'en trouve ainsi améliorée.